



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Fédération CFDT PSTE

**Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social**

ANACT

Paris, le 10 janvier 2018.

Madame la Ministre,

Nous sommes heureux de vous rencontrer aujourd'hui afin de pouvoir vous entendre tant sur les demandes exprimées de façon unitaire en intersyndicale depuis le mois de mai 2017 concernant les missions et les effectifs de notre ministère, que sur celles de novembre 2017 concernant les libertés syndicales, comme sur les lettres ouvertes du SYNTEF-CFDT de mai et septembre 2017.

Pour le SYNTEF-CFDT il est dorénavant urgent que les agents aient une vision claire de leur avenir et connaissance de l'ambition que vous portez concrètement pour le ministère du travail.

Alors que l'Etat reste en théorie le garant de l'égalité et de la neutralité des politiques publiques sur l'ensemble du territoire, ses capacités d'intervention sont en réalité diminuées par les transferts de missions, les baisses d'effectifs et le constant inflexionnement des moyens d'interventions. Les citoyens continuent pourtant inexorablement d'en appeler à l'Etat et donc à ses agents.

Dans les services Emploi de votre ministère, entre processus de décentralisation, délégations de compétence et Action Publique 2022, les agents sont dans la perplexité quant à la garantie réaffirmée par votre prédécesseure que les politiques de l'emploi seraient toujours pilotées par l'Etat. En matière de pilotage, alors que fin 2017 devait être communiquée la programmation 2018 concernant les Contrats Aidés, il n'y a aujourd'hui toujours pas de visibilité pour l'action des services, pour les agents et les usagers.

Dans les services de l'Inspection du travail l'instabilité s'est installée au fil des réformes successives : nouveau système des unités de contrôle, plan de transformation de l'emploi des Contrôleurs du travail qui arrive à son terme en 2019, lois successives, ordonnances, dont les décrets paraissent sans que les services formation aient la capacité d'absorber cette nouvelle charge alors qu'ils peinent à mettre en œuvre les formations relatives aux nouveaux pouvoirs. Plus que de l'instabilité, les agents ont un sentiment général d'insécurité sur des textes qu'ils estiment ne pas maîtriser alors qu'ils doivent les appliquer, ce qui est préjudiciable tant à leur santé qu'aux usagers. Pour le SYNTEF-CFDT la suppression des sections d'Inspection dans un contexte d'intérim et de suppléance ne fait qu'accentuer le malaise.

SYNTEF-CFDT – 14, AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS SP 07

Tel : 01 44 38 29 20 Le Blog : www.syntef-cfdt.com E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr

Nous sommes également inquiets sur l'avenir des services de renseignements au sein de notre ministère. Cette pierre angulaire de nos services, à laquelle les usagers les plus en difficultés sont attachés mais qui devrait désormais aussi pouvoir répondre aux sollicitations des TPE en lien avec des relais externes.

Le SYNTEF-CFDT constate également qu'aujourd'hui les services Support du ministère fonctionnent en flux tendu de personnel et que nous sommes trop souvent au bord d'une défaillance de service par des moyens qui ne sont pas à la hauteur des besoins.

De même trop souvent le dialogue social n'est pas à la hauteur, restant cantonné à des pratiques de concertations, comme en témoignent la mise en œuvre de la réforme territoriale et l'information purement formelle donnée aux syndicats dans certains Comités Techniques des DI(R)ECCTE.

Pour le SYNTEF-CFDT seul le renforcement du dialogue social et des moyens d'actions sur les questions d'intérêt collectif permettra d'assurer le développement de la place de la négociation dans notre fonction publique. Des leviers d'action existent :

- Nous attendons de votre part un signal fort envers les Contrôleurs du travail qui s'interrogent sur leur avenir, en le leur garantissant à l'issue du plan de transformation d'emploi actuel par une mesure de valorisation à la hauteur des besoins du ministère.
- La concertation engagée en 2017 sur la transformation de l'emploi des agents de la filière administrative (de la catégorie C vers la catégorie B et des agents de catégorie B vers la catégorie A) doit également reprendre sous la forme d'une véritable négociation incluant l'augmentation du nombre des agents concernés.
- La protection sociale collective des agents du ministère ne doit pas faire les frais d'une vision gestionnaire conduisant à baisser la participation de l'administration et à mettre en concurrence à terme agents juniors et seniors sur les offres de couverture, alors même que des discussions vont s'ouvrir sur la participation de l'Etat à la protection sociale collective de ses agents.
- Dans le cadre du plan Sauvadet de lutte contre la précarisation, le nombre de postes ouverts à la titularisation doit être augmenté.
- Le projet de déménagement de l'administration centrale doit être soutenu en interministériel dans le respect de la solution préconisée par les représentants du personnel.
- La négociation prévue sur la carrière des représentants du personnel doit renforcer la reconnaissance du fait syndical dans le ministère et en conséquence les moyens qui lui sont reconnus.

Voilà, pour le SYNTEF-CFDT, des axes de progrès social au sein de notre ministère.